

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHÉNIN, Cécile DEBRION, Daniel MICLO, David BOUVET, Raymond BILLIET, Stéphane AGUETTAZ

Était excusé : Philippe FANTIN.

Etaient absents : Patricia VILLARD, Didier BAIDO.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Vote du compte administratif 2018 et du compte de gestion du Percepteur**
- ✓ **Affectation du résultat**
- ✓ **Vote du taux des taxes**
- ✓ **Vote du budget primitif 2019**
- ✓ **Modification des statuts du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)**
- ✓ **Création de l'emploi d'Agent de Maîtrise Principal**
- ✓ **ONF : maintien du service public**
- ✓ **Patrimoine : Calvaire, tableau du Maître Autel**
- ✓ **Travaux : parking du cimetière, bâtiment administratif**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février 2019

1- Vote du compte administratif 2018 et du compte de gestion du Percepteur :

Lecture du compte administratif 2018 qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement	Excédent	639 661.40 €
Section d'investissement	Excédent	515 575.48 €
Section d'investissement	Restes à réaliser	737 772.00 €

Décision : Le Conseil Municipal, sous la présidence d'Alexandre DALLA-MUTTA, approuve le compte administratif 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur municipal est en conformité avec le compte administratif 2018 et donne les mêmes résultats.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte des gestion 2018 du Percepteur

2- Affectation du résultat :

Compte tenu des résultats du compte administratif 2018, il est proposé d'affecter en section d'investissement du budget primitif 2019 la somme de 222 196 €.

Les 417 464.00 € restants sont affectés, quant à eux, en recette de fonctionnement du budget primitif 2019.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée.

3- Vote du taux des taxes :

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité locale 2019 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	10.00 %	Baisse de 0.2 point par rapport à 2018
Taxe foncière (bâti)	20.46 %	Taux équivalent à 2018
Taxe foncière (non bâti)	95.10 %	Taux équivalent à 2018

Décision : Le conseil municipal, à la majorité, approuve les taux de fiscalité locale présentés ci-dessus pour 2019

4- Budget Primitif 2019 :

Le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement	1 285 929.00 €
Section d'investissement	782 723.00 €

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019

5- Modification des statuts du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer sur ces modifications statutaires

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires du SDES

6- Création de l'emploi d'agent de maîtrise principal :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de l'emploi d'agent de maîtrise principal afin de répondre à l'avancement de grade d'un agent du service technique.

7- ONF : maintien du service public :

Décision : Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

8- Patrimoine : Calvaire, tableau du Maître Autel :

Annie DHÉNIN fait part des devis complémentaires transmis par Arc-Nuclé'art concernant la restauration et la mise sur support de présentation sécurisée du Calvaire ainsi que le devis pour la fabrication et la pose d'un socle présenté par l'ébénisterie Yvan CHRISTIN. Il est précisé également que des devis supplémentaires devraient arriver concernant les travaux de maçonnerie et de remise en état de peinture murale.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à réaliser les travaux complémentaires de restauration et de mise sur support de présentation sécurisée et demande au Conseil Départemental une subvention complémentaire pour ces travaux.

9- Travaux : parking du cimetière, bâtiment administratif :

Les travaux de viabilisation du lotissement « les jardins de l'Arclusaz » ont débutés. Comme convenu avec la commune les réseaux passent par le futur parking du cimetière.

Contact a été pris avec ABEST pour les travaux d'aménagement du parking du cimetière.

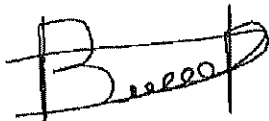
Avenir du bâtiment administratif : Compte-rendu de la réunion avec AGATE du 15 mars concernant les scénarios à envisager. Il faut attendre le rapport complet d'AGATE et prévoir une réunion de travail pour décider.

DIVERS

- Elections européennes : elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8H à 18H. Un planning des permanences sera distribué aux conseillers pour noter leur créneau.
- Terrain : information concernant la rencontre avec des propriétaires d'un terrain qui émettent le souhait de le vendre.
- PLU : contact sera pris avec l'urbaniste M. BELLI-RIZ pour relancer le dossier.
- Réseau Orange rue Saint Joseph : Des travaux seraient nécessaires pour le branchement au réseau Orange de certains administrés.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 18 avril 2019

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

